

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA17-(C-4.1)-001

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

A la séance ordinaire du 7 février 2017, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 5 mètres, face au 14226, rue Montmartre;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Alain R. Roy
Secrétaire d'arrondissement